

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil douze, le 12 décembre à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

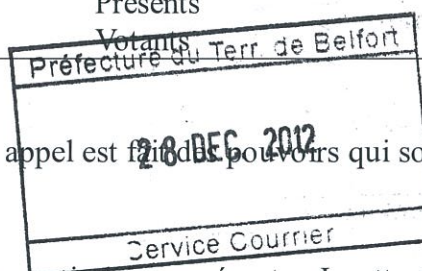
Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Daniel BOUR, Laurent BROCHET, Marcel BRUNGARD, Monique DINET, Xavier DOMON, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Arlette ECABERT, Hubert ECOFFEY, André HELLE, Jean-Claude JACOB, Bernard LIAIS, Evelyne MANTEY, Sylvie MANZONI, Thierry MARCJAN, Robert NATALE, Cédric PERRIN, Jean-Claude TOURNIER, Elghazi ZOUNDARI **membres titulaires** et Claudine SARRET, Nicolas PETERLINI, **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Denis BANDELIER, Gérard FESSELET, Claude GIRARD, Daniel KUNTZ, Jean LOCATELLI, Bernard LAVAL, Pierre OSER, Françoise PELCAT, Jean Marc PELLETIER, Bernard TENAILLON.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Denis BANDELIER à Nicolas PETERLINI, Gérard FESSELET à Sylvie MANZONI, Claude GIRARD à Jean-Claude TOURNIER, Pierre OSER à André HELLE, Bernard TENAILLON à Claudine SARRET.

Assistaient à la séance : Messieurs Claude BRUCKERT, Jean-Claude BOUROUH, Guy BOURQUIN, Hervé FRACHISSE, Eric GILBERT, Jean-Louis HOTTLET, Maurice NICLOUD.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
6 décembre 2012	6 décembre 2012	En exercice	32
		Présents	24
		Votants	27



Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents. Josette BESSE est désignée.

2012-07-39 – Service Ordures Ménagères – Adhésion à l'ASCOMADE

Rapporteur : André HELLE

L'ASCOMADE est une Association fondée en 1987 à l'initiative des grandes villes de Franche-Comté pour :

- Favoriser l'échange d'information et d'expériences.
- Former les élus et techniciens sur l'ensemble des problématiques environnementales (techniques, réglementaires et méthodologiques).

- Réaliser des actions communes permettant aux collectivités membres de gagner en efficacité à moindre coût.

L'ASCOMADE agit sur l'ensemble des thématiques environnementales :

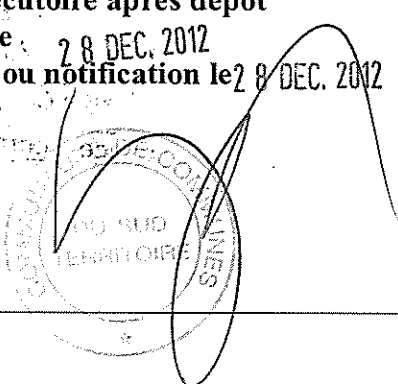
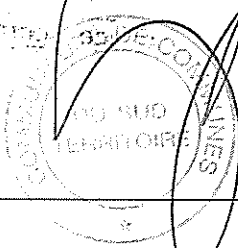
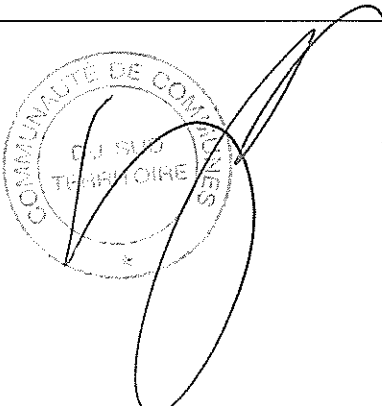
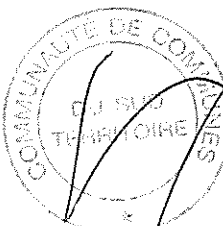
- Collecte des déchets.
- Traitement des déchets.
- Assainissement (collectif, non-collectif, eaux pluviales)
- Eau potable
- Problématiques non-domestiques (effluents, déchets)
- Communication liée à ces domaines de compétences

LA GRILLE TARIFAIRE

- Actuellement, le SERTRID par sa cotisation 2012 permet au Service Ordures Ménagères de bénéficier gracieusement des services de l'ASCOMADE jusqu'au 31 décembre 2012.
Au premier janvier 2013 le SERTRID supprime son adhésion, les services de l'ASCOMADE deviennent payants.
- Le montant de l'adhésion dépend du nombre d'habitants et du choix d'une ou plusieurs thématiques selon le tarif en vigueur (1 555€ ou 3 240€ pour 20 000 habitants)

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **de valider la demande d'adhésion du Service Ordures Ménagères à l'ASCOMADE selon le tarif en vigueur.**
- **d'autoriser le président à signer tout document administratif, juridique ou financier relatif à cette opération.**

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur. Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 28 DEC. 2012 Et publication ou notification le 28 DEC. 2012 Le Président,  	Le Président,  
---	---